

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
VILLE DE THiant
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Date de séance : 30 juin 2026

Date de la convocation : 26 juin 2026
Date de l'affichage : 26 juin 2026

Nombre de conseillers En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23 (dont 3 pouvoirs)

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Thiant, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle du conseil, rue Anatole France à THiant, sous la Présidence de Monsieur Jimmy LAURENT, Maire de la Commune.

Présents: Monsieur Jimmy LAURENT, Monsieur Jean-Michel HARBONNIER, Madame Pauline LEROY, Madame Nathalie SOURISSE, Monsieur Jean-Louis DANGLETERRE, Madame Laetitia BATAILLE, Monsieur Raphael BALBONA, Madame Virginie LARIVE, Monsieur Frédéric MASCLET, Monsieur Pascal LION, Madame Sana DELROT, Madame Annie COLEAU, Monsieur Sébastien FRANCOIS, Madame Marie-Blanche LEDUC, Monsieur Laurent CORBIER, Madame Catherine BRABANT, Monsieur Dimitri DESSAINT, Monsieur Philippe WAELEKENS, Madame Lucie LUCI, Madame Emilie VANDEVOORDE

Excusés : Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel HARBONNIER
Madame Emilie LEBRUN, donne pouvoir à Monsieur Jimmy LAURENT
Monsieur Alain DUPONT donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis DANGLETERRE

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SOURISSE

Objet : Création d'emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur : Jimmy LAURENT

Rapport de présentation :

La période estivale est propice à l'emploi saisonnier pour les jeunes qui souhaitent financer leur permis de conduire, leurs études, leurs loisirs...

Le besoin saisonnier se définit par le remplacement des agents en congés pour assurer la continuité et la qualité du service public, notamment en matière d'entretien de l'espace public.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de 2 emplois en juillet et 2 emplois au mois d'août pour renforcer les services techniques.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 3°,

Considérant la nécessité de créer des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, en raison des congés des agents territoriaux, de la continuité et du maintien de la qualité du service public,

Il est proposé au conseil municipal :

- De créer 4 emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique, suite à l'accroissement saisonnier d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 28 heures/semaine, pour la période juillet et aout 2026,
- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif, suite à l'accroissement saisonnier d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 28 heures / semaine, pour le mois d'aout 2026,
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
par 23 voix pour dont 3 pouvoirs, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE la création de 4 emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique, suite à l'accroissement saisonnier d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 28 heures/semaine, pour la période juillet et aout 2026

DECIDE la création d'un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif, suite à l'accroissement saisonnier d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 28 heures / semaine, pour le mois d'aout 2026

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Le Maire,

The block contains a handwritten signature in black ink that extends across the page. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp features a central emblem and the text "MAIRE DE THIANT" at the top and "NORD" at the bottom, separated by two stars.

Jimmy LAURENT